

Axe II : Patrimoine, la préservation, entre tensions et concurrences

INTRODUCTION :

« Ce que nous croyons indestructible peut être atteint » déclare Emmanuel Macron le soir de l'incendie de Notre-Dame.

Avril 2019, Notre Dame de Paris, août 2015, la cité antique de Palmyre, deux monuments détruits par le feu et par la guerre. Ils rappellent la fragilité du patrimoine et posent la question de leur conservation. Du fait de l'importance prise par le patrimoine et la patrimonialisation la préservation du patrimoine est aujourd'hui largement affichée et défendue.

Paris, Tombouctou, Venise : trois villes marquées par une richesse patrimoniale importante. Dans ces espaces où le patrimoine est remarquable et remarqué, il est aussi souvent en danger.

Toutefois, cette préservation met en lumière des enjeux contradictoires ; économiques, culturels, environnementaux, géopolitiques :

- Sa préservation peut entrer en concurrence avec la logique de touristification du lieu ou de rénovation urbanistique
- Sa préservation et sa protection reflète les inégalités de la mondialisation ; elle est plus difficile à mettre en œuvre dans les pays en développement comme le Mali.
- Sa préservation relève d'enjeux géopolitique, lié aux guerres (Mali) ou au réchauffement climatique (Venise) ; des enjeux nécessitant la mise en place de protection à l'échelle internationale.

Problématique :

Comment la question de la préservation et de la gestion du patrimoine entre-t-elle en concurrence avec des enjeux économiques, politiques et géopolitiques ?

I - Paris entre protection et nouvel urbanisme

A) Un aménagement du territoire parisien tourné vers la protection patrimoniale

* Un patrimoine riche, un atout économique majeur

Longtemps capitale des Rois de France, Paris est dotée de monuments majeurs symbolisant le pouvoir politique autour du Louvre. Au XIX^e s, durant le Second Empire, la ville est profondément transformée sous l'impulsion du Baron Haussmann (1853 à 1859) qui met en place un vaste plan de modernisation de la ville voulu par Napoléon III : construction de monuments, de gares, percement et élargissement d'avenues, aménagement de parcs et de jardins ou bien encore construction d'un système d'égouts, d'adduction d'eau et de gaz.

Cette modernisation de la ville aboutit à la création d'un ensemble homogène, enrichi de nombreux monuments liés aux Expositions Universelles dont l'emblème est la Tour Eiffel. Cet aménagement a profondément transformé le centre parisien, faisant disparaître dans certains quartiers le « Paris médiéval ». A ce moment, seul le quartier du Marais avait été préservé. Dès 1897, est créée une Commission du Vieux Paris visant à défendre le patrimoine ancien de Paris.

Surnommée la « Ville Lumière », Paris est devenue l'atout principal de l'attractivité touristique de la France. L'inscription des rives de la Seine sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1991 renforce l'image internationale de Paris. En 2019, ce sont plus de 22 millions de touristes étrangers qui sont venus à Paris et qui ont dépensé près de 15 milliards d'euros. Le monument le plus visité est la cathédrale Notre-Dame de Paris qui accueille 14 millions de visiteurs. Son incendie en 2019 a suscité

l'émotion dans le monde entier, ce qui témoigne de l'attractivité de Paris. Le dossier de candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 s'est largement appuyé sur l'image patrimoniale exceptionnelle de la capitale.

* Une législation protectrice

Pour protéger la richesse patrimoniale de la capitale, la France a mis en place une législation protectrice de développement de l'urbanisme.

Dès la fin des deux guerres mondiales (qui n'ont pas entraîné d'importantes destructions à Paris), les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine parisien se sont multipliés.

En 1962, la loi Malraux alors ministre des Affaires Culturelles met en place un code qui permet de préserver des quartiers entiers. C'est le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Le quartier du Marais ainsi qu'une partie du 7^e arrondissement (faubourg Saint-Germain) sont depuis protégés.

Par ailleurs, la capitale, comme les autres métropoles françaises, dispose d'un PLU (plan local d'urbanisme) pour déterminer quel est le patrimoine à protéger dans le cadre de l'aménagement du territoire. Celui-ci doit préserver le patrimoine sans restreindre les projets urbains. (Diapo 34) Dans le centre de Paris, tout projet de construction comprend donc des obligations concernant les éléments patrimoniaux du quartier à préserver ou à protéger.

Certains monuments historiques parisiens sont totalement protégés car ils sont des sites patrimoniaux remarquables (la Samaritaine, les Buttes-Chaumont, etc...), de même que de nombreuses façades, toits et cheminées... Ce label a remplacé en 2006 les anciens secteurs sauvegardés par la loi Malraux de 1962. La mise en valeur de tout secteur sauvegardé passe par la mise au point d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

D'autres dispositifs de sauvegarde du patrimoine parisien existent, notamment pour les éléments patrimoniaux plus récents. Ainsi, depuis 2016, le patrimoine de moins de cent ans (donc non classé « monument historique ») peut être qualifié « d'architecture contemporaine remarquable ». A Paris, on compte dix sites classés par ce label, dont le musée Georges Pompidou (1977), l'Arche de la Défense (1989) ... Il s'agit de faire le lien entre le patrimoine classique parisien et des éléments patrimoniaux plus novateurs.

B) Un équilibre fragile entre préservation et nouvel urbanisme

* Les grands projets des années 70-80 :

Après la Seconde Guerre Mondiale, la ville de Paris est transformée par des grands projets visant à moderniser la ville. Dans les années 60, le quartier des affaires de la Défense sort de terre à la limite de la ville de Paris. De 1969 à 1979, Les Halles Baltard sont détruites et l'ensemble du quartier est transformé : un ensemble comprenant gare RER et un immense centre commercial est construit sous terre alors qu'en surface un parc est créé. A proximité, le centre d'art contemporain de Beaubourg devenu Centre Georges Pompidou sort de terre. En 1973, la Tour Montparnasse et son quartier sont inaugurés.

La plupart de ces grands projets urbanistiques suscite une forte méfiance et un rejet de la part des populations, incarné par la mobilisation contre la destruction des pavillons Baltard en 1973. Dans les années 80, sous la présidence de François Mitterrand, les projets urbanistiques se poursuivent, essentiellement dans le domaine culturel : Pyramide du Louvre, colonnes de Buren, Musée du Quai Branly sous Jacques Chirac.

* Les grands projets, symbole du dynamisme urbain :

Paris est une ville mondiale, ce qui signifie qu'elle entre en concurrence avec des métropoles comme Londres New York ou encore Tokyo. Dans cette lutte, les projets architecturaux d'envergure occupent une place centrale. En effet, la métropolisation (concentration des population et des activités dans les métropoles) favorise les fortes densités de populations et la verticalité du bâti. Si la ville de Paris est relativement épargnée par ce phénomène, la modification des PLU depuis 2010 change progressivement la donne.

La construction de la BNF (Bibliothèque François Mitterrand), celle du Tribunal de Paris ou plus récemment la construction des tours Duo répondent à la même logique : des constructions plus hautes (mais pas trop), des architectes mondialement reconnus, des projets éloignés du cœur historique. Ces projets novateurs trouvent aussi leur place dans le projet du « Grand Paris » qui comporte des enjeux économiques et sociaux. De même, Paris doit faire concorder son plan de rénovation urbaine avec les projets dont elle est porteuse, comme celui des JO de 2024.

* Des projets suscitant des oppositions

Les tensions sont réelles entre les défenseurs du patrimoine classique parisien et les partisans d'un urbanisme plus contemporain.

Exemple de projets ayant suscité des oppositions : la tour Montparnasse, les colonnes de Buren.

La mairie de Paris, favorable à un urbanisme plus contemporain, a modifié en 2016 le PLU initial, qui interdit de construire dans Paris intra-muros des immeubles de plus de 37 mètres de haut (hauteur maximale d'un immeuble haussmannien).

Ainsi, le projet de construction de la Tour Triangle a cristallisé les tensions autour de ces grands projets : d'une hauteur de 180 mètres, la tour a été retardée plusieurs fois par des recours d'associations et de riverains. Finalement, les travaux ont débuté en 2022.

Les associations de défense du patrimoine parisien s'opposent à ces projet au nom du manque de cohérence architecturale, ce qui explique que les projets de tours trouvent davantage leur place en périphérie. Mais cette contestation est souvent critiquée car elle entraîne la muséification de Paris, dont le patrimoine a tendance à se figer avec car il n'évolue plus (ex : débat sur la flèche de la cathédrale Notre Dame à reconstruire). Cela pousse aussi à la gentrification urbaine.

C) L'urbanisation : une mise en péril du patrimoine ?

* De multiples formes de périls

La dégradation (ou la sauvegarde) du patrimoine au profit d'intérêts économiques (nouvel urbanisme) constitue une mise en péril du patrimoine qui a de multiples formes :

- Le patrimoine naturel dégradé : l'exploitation des ressources au sein de milieux fragiles constitue l'un des principaux facteurs de conflits d'usages.

Ex : A Paris, l'extension de Roland Garros (court semi-enterré Simone-Mathieu) a fait polémique car il empiète sur une partie du jardin d'acclimatation et de serres historiques.

- Le patrimoine culturel urbain modernisé : la sauvegarde ou la destruction d'éléments urbanistiques détermine l'évolution d'un territoire et suscite des mécontentements.

Ex : La gentrification du quartier du Marais au début du XXI^e siècle a entraîné le remplacement de magasins des communautés juive et homosexuelle par des magasins de luxe (ex. La librairie Les mots à la bouche, 1^{er} librairie LGBT de France a été remplacée par Doc Martins ; l'épicerie yiddish Panzer a été remplacé par un magasin de vêtements). Cela entraîne une perte d'identité du quartier, accentué par l'explosion de la location saisonnière.

- Le Patrimoine culturel urbain sauvegardé : la patrimonialisation de quartiers urbains accentue les inégalités urbaines, en augmentant la valeur des biens immobiliers des quartiers concernés (Le Marais, Montmartre).

* Patrimonialisation ou développement économique ?

La valorisation du patrimoine peut apparaître parfois comme une entrave au développement économique.

Ainsi, certaines associations ou citoyens se mobilisent contre des projets urbanistiques ou économiques qui mettraient en périls des éléments patrimoniaux (vestiges archéologiques)

Ainsi le label « Plus beaux villages de France » n'est pas compatible avec le développement d'une zone industrielle ou commerciale sur le territoire de la commune labellisée.

A l'inverse, la préservation du patrimoine peut être un vecteur de développement durable et d'identité. Dès 2002, le sommet de la Terre de Johannesburg place la culture comme pilier de la durabilité, au même titre que l'économie et l'environnement. Ainsi les savoir-faire traditionnels en matière d'architecture ou de techniques agricoles sont parfois une réponse aux défis globaux comme le changement climatique (habitat traditionnel adapté à la chaleur ou au froid, etc.).

Bilan :

La préservation du patrimoine met en jeu des logiques politique, économiques et sociales concurrentes, parfois compétitives, illustrant la complexité des enjeux à prendre en compte pour préserver le patrimoine.

II - La question patrimoniale au Mali : enjeu géopolitique

A) Le riche patrimoine du territoire malien.

* Un patrimoine exceptionnel :

Entre le XI^e et XVII^e siècles, la région du Mali voit l'émergence d'Empires puissants et riches, qui s'appuient sur les mines d'or et le commerce transsaharien pour dominer la région du Sahel. A son apogée aux XIV^e et XV^e siècles, l'Empire malien développe autour de sa capitale Tombouctou un centre culturel et intellectuel majeur. Trois grandes mosquées et une université coranique se développent dans lesquelles des centaines de milliers de manuscrits sont conservées : religion, droit, mathématiques. Ces manuscrits sont parmi les plus anciens du monde arabo-musulman. Les villes de Gao et de Djenné sont aussi des foyers de diffusion majeurs de l'Islam.

* Un patrimoine malien devenu mondial :

Le travail de préservation et de conservation du patrimoine malien débute dès les années 60 avec l'inventaire et la collecte des manuscrits dont le nombre est estimé à 300 000 regroupés dans 200 bibliothèques privées.

4 lieux sont classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO :

- Les villes anciennes de Djenné et de Tombouctou, sont classées en 1988, comme foyers de diffusion de l'Islam. Les symboles de ces villes sont les mosquées anciennes qui sont bâties en banco. Il s'agit de terre crue soutenue par des poutres en bois visibles et qui sont régulièrement consolidées.
- L'année suivante, ce sont les falaises de Bandiagara, situées en pays dogon.
- En 2004, le tombeau des Askia situé à Gao est à son tour inscrit sur la liste de l'Unesco. Il s'agit d'un ensemble funéraire des empereurs songhaï (songhoy) datant de la fin du XV^e s.

B) La destruction et le pillage du patrimoine malien : une tactique aux enjeux géopolitiques

* Un espace de forte conflictualité

À partir des années 2000, le Mali s'enfonce dans une crise politique et militaire importante. Il est notamment déchiré entre le Nord et le Sud. Au nord du Mali, se trouvent de nombreux groupes indépendantistes (MNLA : mouvement national de libération de l'Azawad, rébellion touareg) ainsi que les groupes djihadistes. Parmi eux, on trouve AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique) et le groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM), deux mouvements armés salafistes qui se disputent la région avec les autorités.

En mars 2012, alors que les troupes djihadistes occupent le Nord du Mali et avancent vers la capitale Bamako, un coup d'état militaire renverse le président malien. En 2013, l'armée française intervient pour stopper l'avancée des rebelles (opération Serval) alors que débute la MINUSMA, action de l'ONU pour la stabilisation du Mali.

* Détruire le patrimoine...

Pendant l'occupation djihadiste, en 2012, de nombreuses destructions et actes de vandalisme se produisent : à Tombouctou, des centaines de manuscrits sont brûlés et 7 anciens mausolées des savants de l'école coranique sont détruits. Les djihadistes dénoncent alors le culte voué aux savants associé à de l'idolâtrie. Le tombeau des Askia à Gao et la mosquée de Djenné sont eux aussi victimes de vandalisme.

Ces destructions sont surtout idéologiques ; Les djihadistes cherchent ainsi à rejeter le patrimoine culturel de cette période symbole d'un Islam ouvert et tolérant. C'est pourquoi ils ont détruit les mausolées de Tombouctou qui renfermaient les tombeaux de la « cité des 333 saints », des savants renommés et vénérés comme protecteurs de la ville.

* ... un objectif géopolitique

Les djihadistes ont donc politisé la question patrimoniale. Il s'agit de faire pression sur la communauté internationale en faisant régner la terreur par les destructions de biens universels. Les images ont un fort écho dans le monde, soulevant une émotion majeure alors que les populations locales ont de leur côté caché un grand nombre de manuscrits et tenté de protéger certains monuments.

Ces événements s'inscrivent dans une vague de destructions des sites patrimoniaux perpétrés par des islamistes radicaux à l'échelle mondiale (Afghanistan, 2001 ; Syrie depuis 2012). Ces sites, classés par l'UNESCO, ont une valeur universelle et chaque destruction, considérée comme du « nettoyage culturel », engendre une émotion patrimoniale internationale.

C) Restaurer, reconstruire, réhabiliter : une démarche mémorielle et politique

* Les acteurs internationaux de la reconstruction

Après la libération de la région par les forces françaises et africaines (opération Barkhane et G5 Sahel), la question de la reconstruction est très vite soulevée. La MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali) lance dès 2013 la reconstruction de mausolées et de bibliothèques à Tombouctou.

De nombreuses actions ont été alors lancées : protection des manuscrits, classement des sites endommagés sur la liste du patrimoine mondial en péril, mise en place d'un comité pour la restauration du patrimoine détruit...

L'Unesco organise la collecte de fonds internationaux pour la reconstruction des monuments : Suisse, Union Européenne, États-Unis, Bahreïn, Croatie...

La rapidité de la réaction internationale s'explique par une volonté de relancer au plus vite les activités touristiques qui génèrent des revenus importants au Mali. Il s'agit aussi d'éviter les risques de pillage et le trafic de biens culturels. Il s'agit enfin de montrer que la lutte contre le djihadisme se poursuit.

En 2016, la Cour Pénale Internationale de La Haye reconnaît coupable Ahmad al-Mahdi pour destruction du patrimoine culturel de son pays. Il est condamné à neuf ans de prison. C'est la première fois qu'une personne est condamnée pour la destruction de patrimoine. Selon la Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit, ce genre de destructions constitue un « crime ».

* La population malienne au cœur de la reconstruction

Les principaux acteurs de la reconstruction des monuments sont les populations maliennes qui poursuivent une tradition d'entretien annuel des monuments en terre crue. Avec l'aide de l'Unesco, les communautés locales ont favorisé la transmission de gestes culturels ancestraux. La reconstruction et la protection du patrimoine au Mali sont l'occasion de mettre en place de nouvelles expérimentations :

- La formation offerte aux casques bleus, puis aux militaires et aux policiers maliens autour de la préservation des monuments et des événements culturels.
- La création de banques culturelles dans lesquelles les populations déposent des objets qui sont conservés par la banque mais dont ils gardent la propriété.
- La reconnaissance par la population de la valeur patrimoniale des manuscrits

Mais l'équilibre reste fragile. Une série de coups d'état a frappé le Mali en 2020 et 2021, aboutissant à la destitution du président Ibrahim Boubacar Keita, et au retrait des troupes françaises de l'opération Barkhane. Le Nord est toujours déchiré par des conflits et des violences importantes.

* Une reconstruction suscitant des questionnements

Or, la reconstruction du patrimoine détruit est aussi source de polémiques.

- Faut-il reconstruire ou non à l'identique, et comment faire pour respecter l'authenticité originelle du bien patrimonial ? Certains veulent conserver les traces du conflit comme un « devoir de mémoire ».
- D'autres arguent que dans une restauration, l'authenticité originelle disparaît ou est altérée.

Pour la préserver au mieux, les biens endommagés sont restaurés avec des techniques ancestrales et à partir d'une enquête historique et de fouilles archéologiques. Selon ces principes, entre 2013 et 2015, de nombreux artisans et maçons locaux ont œuvré à la restauration des mausolées de Tombouctou, en récupérant des restes de murs, pour maintenir une certaine authenticité. Enfin, des cérémonies avec lecture du Coran et des prières collectives sont aussi organisées pour redonner ensuite aux sites une partie de leur sacralité originelle.

Face aux tentatives de restauration des biens, de nombreux experts parlent de « falsification de l'Histoire », car les sites ont forcément été dénaturés par rapport à leur aspect originel. Toutefois, cette vision « européenne » des choses ne correspond pas à une vision « africaine » du patrimoine, beaucoup plus évolutive. Ainsi, chaque année, la mosquée de Djenné, en terre, comme beaucoup de monuments maliens, était collectivement enduite d'une couche de boue pour la préserver des intempéries, ce qui modifiait aussi son aspect et sa nature. Pour les Maliens, cette opération avait aussi pour but de souder la population autour de l'entretien du bien patrimonial.

Bilan :

Les conflits sont souvent l'occasion de destructions d'éléments patrimoniaux, matériels ou naturels (non-respect des normes de protection de la biodiversité). En tant de guerre mais aussi en tant de paix, le patrimoine peut faire l'objet de violences symboliques.

Ex. Le bombardement de la bibliothèque de Sarajevo (ville peuplée majoritairement par des bosniaques, musulmans) par les nationalistes serbes en 1992 visait à détruire symboliquement le cosmopolitisme de la Bosnie-Herzégovine, où jusqu'alors se côtoyaient Serbes, Bosniaques et Croates.

Ex. le débat contemporain sur le devenir de statues de personnages historiques liés à l'esclavagisme aux États-Unis comme en France (statues taguées de Colbert en 2020) montre que le patrimoine peut exacerber les tensions entre communautés, y compris en temps de paix.

III - Le tourisme culturel à Venise, entre valorisation et protection

A) Venise, victime de son attractivité patrimoniale et du tourisme de masse

* Un patrimoine exceptionnel :

La ville de Venise, située au Nord-Est de l'Italie, se trouve sur un site exceptionnel, sur une lagune le long de la mer Adriatique. Constituée de 118 îlots consolidés et réunis, Venise semble « posée » sur la mer, et elle est traversée par d'innombrables canaux, qui sont autant d'axes de circulation. Elle possède un patrimoine remarquable issu de la période médiévale, quand elle était une cité maritime marchande qui rayonnait dans tout le bassin méditerranéen et jusqu'en Asie.

Le commerce maritime a fait de Venise une cité prospère et florissante, tandis que ses institutions politiques ont toujours garanti son indépendance, autant d'atouts qui lui ont valu son surnom de « Sérénissime ».

Au moment de la Renaissance, la riche Venise attire les artistes et les mécènes et elle est dirigée par d'illustres familles princières. Pendant ces deux périodes, la cité maritime se couvre de demeures, de palais et de ponts somptueux, propriétés des aristocrates vénitiens et des riches marchands. Ce patrimoine est depuis longtemps considéré comme « hors du commun ». La ville est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1987, avec le statut particulier de « valeur universelle exceptionnelle ».

* Venise, au cœur d'un tourisme de masse :

Pourquoi le tourisme est-il le poumon économique de Venise ?

Aujourd'hui, Venise est l'objet d'un tourisme de masse puisqu'elle attire plus de 30 millions de visiteurs par an, ce qui lui assure des retombées économiques énormes (plus de 500 millions d'euros par an). En 2018, le port de Venise a accueilli 600 paquebots. Le nombre de touristes a triplé en 20 ans.

Quels lieux et activités attirent les touristes à Venise ?

Le tourisme est l'activité majeure de la cité vénitienne. Il fait vivre 65 % de la population et rapporte à la municipalité 2 milliards d'euros par an. Venise accueille de nombreuses manifestations touristiques :

- La Mostra, un festival international du film
- La Biennale d'architecture, grande exposition internationale qui a lieu tous les deux ans.
- Le Carnaval qui accueille 100 000 visiteurs quotidiens.

* Une ville détruite par le surtourisme ?

Toutefois, la sur-fréquentation touristique (« over-tourisme » ou « sur-tourisme ») est devenue telle que l'ensemble de son patrimoine est menacé et que l'intégrité de la cité est en jeu.

Alors que l'un des critères de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est l'authenticité, ce critère semble menacé par la « marchandisation » de la cité liée à la sur-fréquentation touristique.

La lagune de Venise est un écosystème fragile qui est largement détérioré par le tourisme de masse. Les immenses paquebots qui entrent dans la lagune, l'accroissement du nombre de vaporettos, bateaux-bus traditionnels, qui doivent circuler pour transporter les touristes, accentuent la houle, ce qui cause des dommages sur les fondations des bâtiments, érode les rives et fragilise les quais.

La multiplication des touristes pose des problèmes immenses de production de déchets, de traitement des eaux usées. La hausse des prix de l'immobilier aboutit à la chute de la population locale. En 50 ans la ville a perdu les deux tiers de ses habitants et ne compte plus que 50 000 habitants. Face au développement des plates-formes de location comme Airbnb, la chute de la population s'accélère. La ville est touchée par le phénomène de Disneylandisation. Ce concept, développé par la géographe Sylvie Brunel, témoigne de la transformation des territoires et des sociétés sous la pression touristique, réduisant l'espace concerné à un parc d'attractions. Les habitants de Venise ont le sentiment d'être des acteurs dans un parc d'attractions, Veniceland.

B) Une protection du patrimoine vénitien difficile à mettre en œuvre

* Une ville-sentinelle, aux avant-garde du réchauffement climatique :

La ville est particulièrement menacée par le réchauffement climatique qui s'accélère. Les phénomènes d'Aqua Alta sont toujours plus nombreux alors que la vieille ville s'enfonce. Préserver le patrimoine vénitien revient à garantir sa structure urbaine sur pilotis, à maintenir son lien avec la lagune et à sauvegarder son patrimoine culturel. Pour y parvenir, le gouvernement italien a promulgué en 1973 une loi spéciale pour Venise, déclarant la cité « intérêt national prioritaire ».

Le 1^{er} objectif est de lutter contre la montée des eaux (phénomène « d'acqua alta ») en finançant le projet « Mose » ou « Moïse » (« sauvé des eaux »). Ce projet vise à protéger Venise des inondations par un système de digues mobiles mais il est critiqué) achevé fin 2021.

* Des aménagements toujours plus nombreux :

Pour favoriser la préservation du patrimoine culturel, la municipalité a pris des mesures pour concilier valorisation touristique et préservation du patrimoine :

- Par exemple, pour maîtriser les flux de visiteurs, des portiques de régulation ont été installés près de « nœuds » touristiques comme la place Saint Marc.
- De même, depuis 2018, un « numerus clausus » de 20 000 personnes a été décidé pour la cérémonie d'ouverture du carnaval de Venise.
- Sur les réseaux sociaux, des campagnes de communication sont lancées pour sensibiliser les citoyens à contribuer à un tourisme durable à Venise (qui tient compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des professionnels, des communautés d'accueil, des touristes et de l'environnement), afin notamment de fluidifier la circulation dans les ruelles de la ville, et de proposer la fréquentation d'autres sites vénitiens moins connus et engorgés.
- L'idée d'instaurer une taxe à l'entrée de la ville fait son chemin, afin de trouver un financement supplémentaire à l'entretien de la cité, mais aussi pour ralentir l'afflux de visiteurs.

* Une mobilisation civile croissante :

Les Vénitiens d'origine sont aujourd'hui très hostiles à ce « tourisme de masse », à tel point que l'on a pu parler de « *touristophobie* ». Depuis de nombreuses années, des riverains et des associations de sauvegarde de la lagune alertent sur la situation et organisent des manifestations, pour dénoncer entre autres les nuisances liées au tourisme de masse (nuisances sonores, dégradations, incivisme, pollution) et la prolifération de l'immobilier locatif à but touristique dans la ville.

Ce qui mobilise surtout les riverains, c'est la lutte contre la présence des grands paquebots de croisière, qui, plusieurs fois par jour, entrent dans le Grand Canal, et ne cessent de fragiliser les fondations de la ville et de ses palais. Chaque année, par ce biais, près d'1.8 million de visiteurs font escale à Venise, parfois pour quelques heures seulement.

Malgré ces mesures, le maire de la ville a réclamé en 2019 l'inscription de Venise sur la liste du patrimoine en péril. Si Venise obtient ce statut, cela lui donnerait les moyens politiques et financiers d'œuvrer vraiment à sa préservation, par exemple en interdisant l'entrée dans la lagune des paquebots de croisière. En effet, depuis 2012, cette interdiction existe quand les paquebots font plus de 55 000 tonnes mais les dérogations sont nombreuses, et à ce jour, les lobbies des voyagistes (et des commerçants) soutenus par le ministère du tourisme italien, sont opposés à cette mesure.

⇒ A Venise, réduire l'ouverture touristique est donc source de débats. Le tourisme dans la ville est autant une richesse qu'une source de problèmes. (Diapo 140)

Bilan :

Dès le XIX^e siècle, patrimoine et tourisme ont émergé en s'enrichissant mutuellement ; développement de multiples formes de tourisme (de masse, culturel, de mémoire) + l'intérêt pour le tourisme favorise la patrimonialisation de biens matériels, immatériels et naturels. Toutefois, le surtourisme est une source de dégradation du patrimoine, tandis que le patrimoine immatériel pâtit de la « folklorisation » (ne conserver que le pittoresque d'une pratique culturelle) et parfois le non-respect des lieux sacrés ou mémoriels. La préservation du patrimoine peut conduire à sa « Disneylandisation » (transformation d'un endroit, d'une région, d'une société, pour répondre aux attentes et aux présupposés des touristes). Enfin, la mise en tourisme du patrimoine peut accroître les inégalités par l'augmentation du prix du foncier ou l'éviction des plus pauvres des quartiers touristiques.

CONCLUSION :

La mise en valeur et la préservation du patrimoine sont deux actions qui peuvent être à l'origine de crispations et de conflits d'intérêts. La ville de Paris est confrontée à un dilemme : développer des projets urbanistiques innovants pour éviter la muséification tout en préservant l'unité patrimoniale.

La mise en valeur et la préservation du patrimoine peut être au cœur d'enjeux géopolitiques et mémoriels opposés, aboutissant à la destruction de biens patrimoniaux, comme au Mali. La reconstruction pose des défis nombreux dans un État très fragile.

Enfin, l'attractivité touristique peut mettre en péril la préservation du patrimoine et, malgré les aménagements toujours plus nombreux, arrive à une situation de rupture. Elle pose la question du cercle peu vertueux : patrimoine donc tourisme donc muséification.

Mais comme le rappelle le géographe Olivier Lazzarotti « la destruction ou simplement l'oubli des lieux du passé est bien plus fréquente faute de touristes qu'à cause des touristes ». Le tourisme peut donc aussi sauver le patrimoine.